

CONCERTATION PUBLIQUE POUR LES ZONES D'ACCÉLÉRATION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

- ▶ La commune de SERMAISES lance une concertation au sujet des Zones d'Accélération de la Production d'Énergie Renouvelable (Z.A.E.N.R.) envisagées sur son territoire.
- ▶ Cette phase de concertation se tiendra du 28 février au 20 mars 2024.
- ▶ Pendant toute sa durée, le public pourra consulter le dossier à l'accueil de la Mairie le lundi (9h-12h/13h30-18h00) et du mardi au vendredi (8h45-12h/13h30-17h30).
- ▶ De plus, le public pourra formuler ses observations :
 - sur un registre disponible à l'accueil de la mairie ;
 - par voie électronique à l'adresse suivante : contact@sermaises.fr
- ▶ À l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera réalisé.